

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE du 28 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 30/01/2025

Reçu en préfecture le 30/01/2025

Publié le

S²LO

ID : 038-213803570-20250130-DEL202503BALM-DE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-huit janvier, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le vingt-deux janvier deux mils vingt-cinq se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Madame Magali GUILLOT, Maire.

PRESENTS : Magali GUILLOT, Pascal CROIBIER, André GUICHERD, Geneviève FOUGERONT, Sylviane TURCHETTI, Frédéric DUMOUCHEL, Nathalie GARCIAU, Serge ARGOUD, Thierry VERGER, Murielle SALCEDO, Michaël BUISSON-SIMON, Massimo BUSSA, Isabelle FAYOLLE, Christophe VAGINAY, Corine GALLIEN, Christiane GAUTHIER-MEYER, Marie Pierre MANGE.

ABSENTS : Sophie VIAL, Christophe MASAT, Bertho MAYETTE, Arnaud MARTINEZ, Alexandre MOUGIN,

POUVOIRS : Virginie DUCHEMIN donne pouvoir à Murielle SALCEDO,

Secrétaire de séance : Frédéric DUMOUCHEL

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 17 Votants : 18
--

DEL2025 03 Proposition de renouvellement assistance maîtrise d'ouvrage assurance
(Votée à l'unanimité)

Madame le Maire expose à l'assemblée que Mr BALME propose la prolongation de son contrat d'assistance permanente dans le cadre de l'appréciation de ses risques et de la couverture d'assurance associée pour la période de janvier 2025 à décembre 2025.

Cette mission intègre l'accompagnement pour l'optimisation du fonctionnement des référents assurance au sein de la collectivité.

Les engagements des missions d'assistance consistent principalement à :

Réaliser des travaux préparatoires nécessaires pour une analyse objective et de conseil avisée en vue de la conclusion d'un programme d'assurance idoine.

Exposer par tous moyens et traduire les conditions de garanties des contrats en cours ou à souscrire.

Transmettre les livrables nécessaires et les explications associées afin de sélectionner le contrat d'assurance le plus adapté à la situation et à la stratégie du client.

Négocier ou aménager des clauses contractuelles d'assurance adaptées au contexte.

Entreprendre un ajustement de la tarification et veiller à sa pérennité.

Accompagner l'audit interne dit « audit de première partie » dans son approche opérationnelle ou stratégique.

L'ensemble de ses engagements s'accompagne donc entre autres de :

Procéder à l'acculturation au risque et renforcer la maturité de son client afin d'optimiser la mise en place d'un dispositif de contrôle interne du risque efficace, pérenne et réaliser en intelligence collective.

Favoriser le partage des connaissances et la sensibilisation dans le domaine des risques des différents services de son client.

Faciliter l'articulation de la gestion de risques avec l'audit interne de son client et performer les plans de maîtrise des risques par la priorisation.

Renforcer l'analyse de problématiques d'ores-et-déjà examinées et fluidifier la transversalité pour l'élaboration des plans d'actions.

Faciliter la mise en place d'une cellule ou fonction support dédiée à service assurance.

Eclairer son client à l'identification, l'analyse et l'évaluation du risque.

Assister à l'acceptabilité de ses vulnérabilités ou dangers.

Elaborer son programme d'assurance et suivi en cohérence avec la gouvernance de management interne des risques et l'évolution ponctuelle d'aggravation ou diminution du risque.

Optimiser la méthodologie et pratique de son système de reporting et savoir faire la différence entre les risques subis, les risques choisis, les risques normaux et les risques purs.

La prestation proposée se chiffre à 2000 € H.T (tarif idem de 2019 à 2023) soit 2 400€ TTC

Il peut être envisagé également ½ journée de visite d'expertise supplémentaire spécifique pour expertise, formation, sensibilisation pour un coût de 550 € H.T la ½ journée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré donne son accord pour le renouvellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Mr BALME, précise que la formation sera prévue dans un second temps si nécessaire, autorise le Maire à signer le devis avec le prestataire – Mr BALME.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 29 janvier 2025 ;

Le Secrétaire,

Frédéric DUMOUCHEL

Le Maire,

Magali GUILLOT